



REVUE DES ETUDES ANCIENNES

1
2
6

2024 – N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

UN DOMAINE DES *CATAPALIANI* DE *THUGGA*,
HENCHIR LAMSANE, DANS LA VALLÉE DE L'OUED ELLOUZ
(REGION DU KRIB, TUNISIE)

Ali CHÉRIF*

Résumé. – Cet article se propose d'étudier le centre d'un domaine privé établi à la limite méridionale d'une petite vallée qui s'étend à l'ouest des *publica Mustitanorum*. Les missions de prospection effectuées ces dernières années, ont permis de collecter de nouvelles données archéologiques qui fournissent des informations intéressantes sur l'étendue des ruines et la nature de leur occupation. Également, les trois épitaphes inédites découvertes sur le site ont apporté des renseignements supplémentaires sur les habitants de ce centre domanial. L'ensemble du dossier documentaire nous éclaire davantage sur les propriétaires du domaine et les liens qui les unissaient à une famille peu connue originaire de *Thugga*, celle des *Catapaliani*.

Abstract. – The aim of this article is to study the center of a private estate situated at the southern limit of a small valley which extends to the west of the *publica Mustitanorum*. A number of field survey projects carried out in recent years have made it possible to collect new archaeological data that provide interesting information on the extent of the ruins and the nature of their occupation. In addition, the three unpublished epitaphs discovered on the site provide additional information on the inhabitants of this estate centre. The entire documentary dossier sheds new light on the owners of the estate and the connections that linked them to the *Catapaliani*, a little-known family from *Thugga*.

Mots-clés. – Henchir Lamsane, domaine privé, mausolée, épitaphes, *Catapaliani*, Dougga.

Keywords. – Henchir Lamsane, private estate, mausoleum, epitaphs, *Catapaliani*, Dougga.

*Université de Jendouba, Institut supérieur des sciences humaines. Membre du laboratoire Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes, Université de Tunis ; alicherif.issj@gmail.com.

Dans le cadre d'une étude sur les limites du territoire de la cité de *Mustis* à l'époque impériale¹, j'ai été amené à explorer, entre autres, la zone montagneuse qui s'étend à l'ouest et au sud-ouest de cette ville (Jbel Bou K'hil, Jbel Ben Ghazouane, Jbel Joui ...). Plusieurs missions de prospection ont été accomplies depuis 2013, elles ont donné lieu à d'importants résultats concernant l'étendue des *publica Mustitanorum*. Parmi les secteurs prospectés, celui qui se trouve à 3 km à l'ouest du Krib, constitué d'une petite vallée définie par le cours de l'oued Ellouz. Dans les limites de cette vallée, l'exploration a concerné cinq sites archéologiques, dont trois ont été sommairement présentés ailleurs². Les deux autres, les plus importants, sont Henchir Hnich et Henchir Lamsane. Le premier site, inconnu des explorateurs des époques précoloniale et coloniale, n'a été découvert que le 6 juillet 2013 ; son originalité vient du fait qu'il a livré la première copie de la *lex Hadriana de agris rudibus*³. Ce centre domanial qui dépend des biens du *patrimonium*, est actuellement en cours d'étude dans le cadre d'un projet de recherche sur l'archéologie des domaines impériaux en Afrique proconsulaire, particulièrement dans la vallée de la Mejerda. Ces travaux sont régis, depuis 2019, par une convention de coopération signée entre la Tunisie et l'Espagne⁴.

Le second champ de ruines est Henchir Lamsane, objet de cette présente enquête. L'étude de ce domaine agricole commencera par la présentation du site archéologique, d'abord les données déjà publiées, ensuite les résultats obtenus des récentes prospections. La deuxième et la troisième partie seront consacrées aux textes épigraphiques découverts sur le site (en tout six, dont trois inédits). Je tenterai surtout de démontrer l'existence d'un lien familial entre les *Catapaliani* de Henchir Lamsane et ceux de *Thugga*. J'aborderai également à la fin de la troisième partie, mais seulement sous forme de réflexions préliminaires et provisoires, les questions de la nature de l'habitat (l'éventuelle existence d'une *uilla*) et de l'extraterritorialité du domaine de Henchir Lamsane par rapport aux cités voisines. Les hypothèses de travail envisagées serviront de points de départ à notre projet d'étude en cours de préparation sur le site et seront vérifiées par des interventions archéologiques et une extension des prospections

1. A. CHÉRIF, « Recherche sur le tronçon de la voie Carthage – Théveste parcourant les *publica Mustitanorum* » dans *Itinera Africana II. Espaces, pouvoirs et communication à la lumière de l'épigraphie routière (I^{er}-IV^e siècles)*, Actes du colloque tenu à Tunis les 7-8 mars 2019, à paraître.

2. H. GONZÁLEZ BORDAS, A. CHÉRIF, « Les grandes inscriptions agraires d'Afrique : nouvelles réflexions, nouvelle découverte », *CRAI* 162, 2018, p. 1430-1435.

3. H. GONZÁLEZ BORDAS, A. CHÉRIF, *op. cit.* n. 2, p. 1423-1453 ; A. CHÉRIF, H. GONZÁLEZ BORDAS, « Henchir Hnich (région du Krib, Tunisie) : la découverte de la première copie de la *lex Hadriana de agris rudibus* et de trois inscriptions funéraires inédites » dans S. AOUNALLAH, A. MASTINO éds., *L'epigrafia del Nord Africa: novità, riletture, nuove sintesi*, *L'Africa romana* 21, Faenza 2020, p. 205-221.

4. Une convention de collaboration a été signée, le 27 juin 2019, entre l'Institut national du patrimoine de Tunisie et l'Universidad Nacional de Educación a Distancia d'Espagne. L'axe central de cette coopération est l'étude du site de Henchir Hnich. La première intervention archéologique sur le site a été accomplie du 10 au 17 juin 2019, dont les résultats ont été publiés dans A. CHÉRIF, Y. PEÑA CERVANTES, H. GONZÁLEZ BORDAS *et al.*, « Archéologie des domaines impériaux. Recherches à Henchir Hnich (région du Krib, Tunisie), site de découverte de la *lex Hadriana de agris rudibus* », *MEFRA* 133/2, 2021, p. 457-486.

au-delà de la vallée de l'oued Ellouz vers le sud et vers l'ouest, en direction de *Thacia*. Dans la quatrième partie, je donnerai un état des lieux de l'organisation domaniale dans cette vallée après 10 ans de recherche.

1. – PRÉSENTATION DU SITE

Henchir Lamsane est situé à 4,5 km à vol d'oiseau au sud de Henchir Hnich, à 2,5 km au nord-est de Henchir el-Beji, antique *Thacia*, près du village actuel de Borj el-Massaoudi, à 6 km à l'ouest de *Mustis*, et à 17 km au sud-ouest de Dougga. Les ruines se trouvent à la limite méridionale de la vallée de l'oued Ellouz, à 700 mètres environ au nord de la voie Carthage-Théveste (fig. 1).

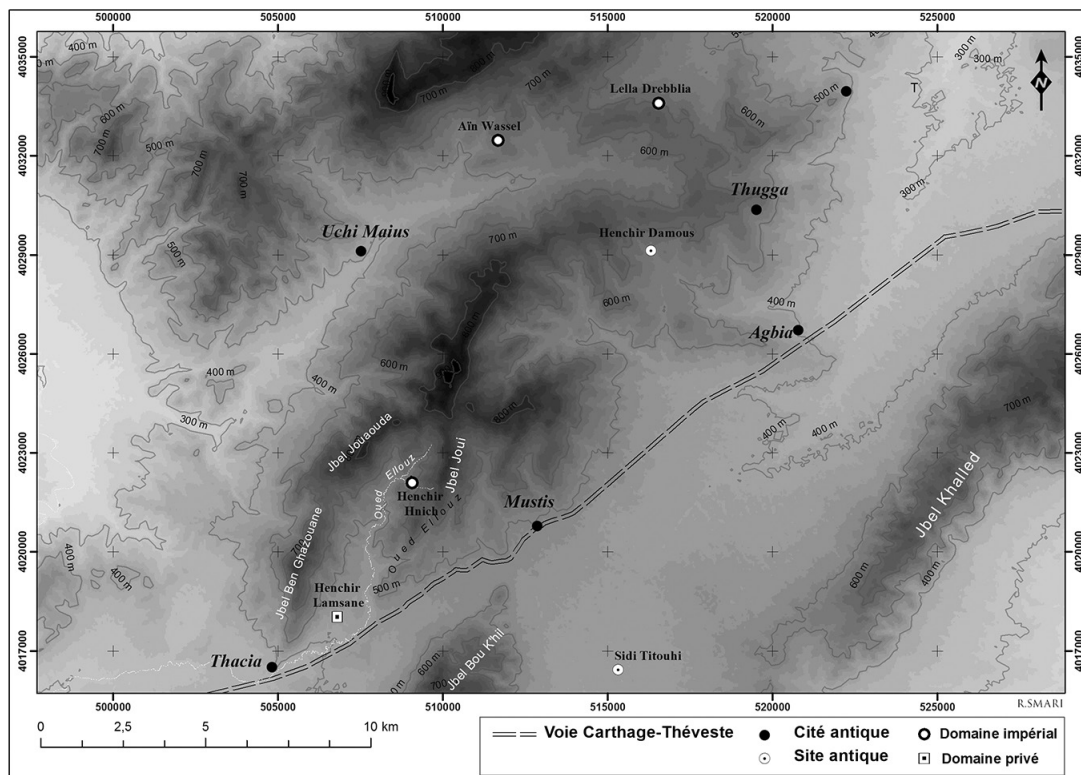


Figure 1 : localisation de Henchir Lamsane dans la région de *Mustis-Thacia*, d'après A. CHÉRIF *et al.*, *op. cit.* n. 4, p. 459, fig. 1.

La première mention du site est faite par Ch. Tissot dans un rapport présenté à l'Académie des inscriptions et Belles-lettres en 1882⁵, où il donne, brièvement, les résultats des fouilles de deux mausolées entreprises à la même année par le docteur de Balthazar, médecin aide-major détaché à Borj el-Massaoudi. Le lieu est désigné par le nom de Henchir Msa⁶. Dans ce rapport on ne trouve aucune description du site et des deux mausolées. Les ruines de Henchir Lamsane sont très peu connues, elles ne sont mentionnées qu'à l'occasion d'une découverte épigraphique. La seule description, d'ailleurs très brève, est donnée par Louis Poinssot et Raymond Lantier en 1924 : « au lieu dit Henchir-Msa, il existe une sorte de vaste bassin à angles arrondis, un édifice ruiné construit en blocs de grandes dimensions, enfin un mausolée »⁷.

Depuis 2013, parallèlement à l'exploration de Henchir Hnich et des autres sites de la vallée de l'oued Ellouz, des missions de prospection ont été consacrées à Henchir Lamsane. Le champ de ruines est constitué d'un gisement principal qui s'étend, d'après une estimation approximative, sur 1,5 ha, où on peut encore voir les vestiges de quelques monuments qui seront succinctement décrits ci-dessous (fig. 2). Plus loin à l'ouest, se trouve la source et les carrières (fig. 3). La documentation archéologique et épigraphique réunie à l'issue de ces tournées, constitue un apport non négligeable à la connaissance de la nature de l'occupation du lieu et de ces occupants pendant le Haut-Empire romain. Voici maintenant une description sommaire des principales composantes du site.



Figure 2 : vue générale du site
(cliché A. Chérif).

5. CH. TISSOT, « Rapport sur la communication adressée par M. le lieutenant-colonel de Puymorin (inscriptions de Tunisie) », *CRAI* 26, 1882, p. 291-292.

6. Cette appellation a été retenue par le *CIL* VIII. Le nom actuel apparaît, avec une légère différence, sur la carte topographique au 1/50.000° de Nebeur où il est dit « *H^r Amsane* ».

7. L. POINSSOT, R. LANTIER, Séance de la Commission de l'Afrique du Nord du 13 mai 1924, *BCTH* 1924, p. CXXXIX-CXL.

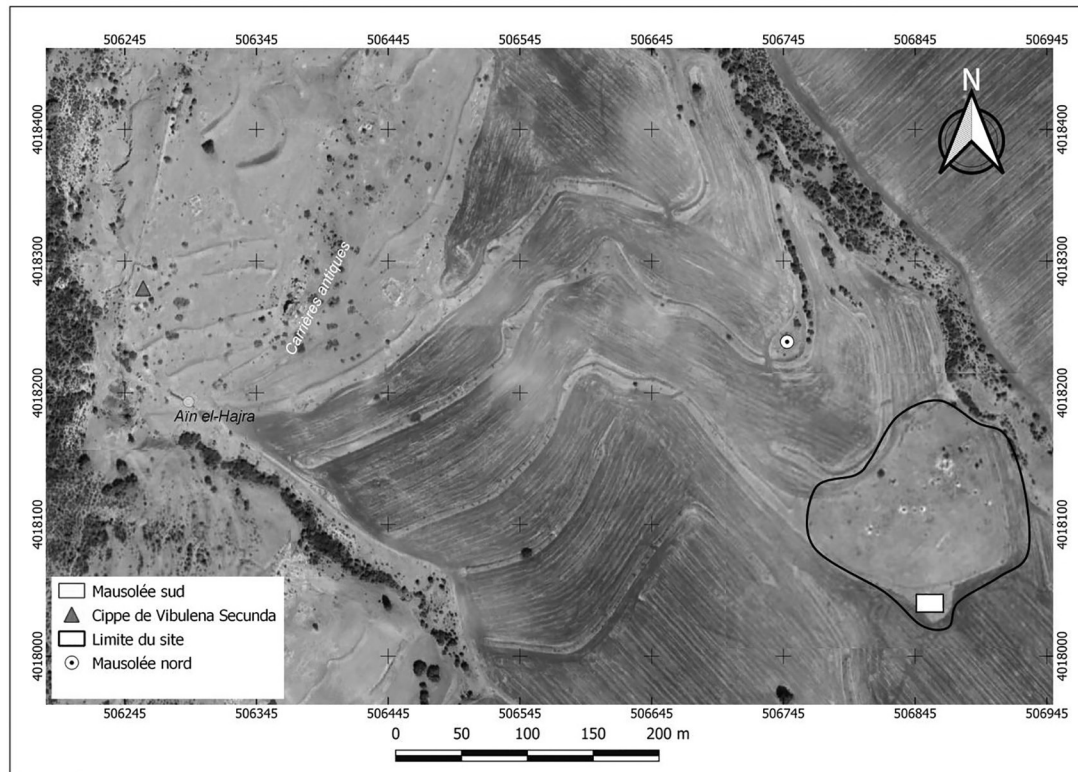


Figure 3 : les limites du site et l'emplacement des deux mausolées (A. Chérif et R. Smari).

a. Un mausolée nord complètement ruiné, situé à 100 mètre au nord de l'enceinte en grand appareil qui entoure le gisement principal (fig. 3). C'est probablement dans les ruines de ce monument que le docteur de Balthazar a découvert des fragments de bas-reliefs en marbre, à propos desquels on ne possède aucune information⁸.

b. Un mausolée sud qui a conservé plusieurs assises de ses parois, dont l'une porte encore l'épithaphe des propriétaires. Il mesure 4,70 m pour les faces nord (fig. 4) et sud (fig. 5), et 5,20 m pour les côtés est et ouest. Dans son état actuel, le monument est en grande partie enfoui ; l'entrée de la chambre sépulcrale se trouvait sur la face nord⁹.

8. CH. TISSOT, *op. cit.* n. 5, p. 291 ; L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXL, n. 1.

9. CH. SAUMAGNE, « Inscriptions de Carthage, de Musti et de Kairouan », *BCTH* 1928-1929, p. 370, n.1.



Figure 4 : face nord du mausolée sud (cliché A. Chérif).



Figure 5 : face sud du mausolée sud (cliché A. Chérif).

c. Un mur en grand appareil, très partiellement conservé, semble délimiter le site. On voit encore de petits tronçons de ce mur le long des côtés nord et est (fig. 6) ; il a disparu sur les deux autres côtés à cause des travaux agricoles. Je reviendrai plus loin sur la signification de ce mur d'enceinte qui constitue un élément important pour l'identification du type d'habitat à Henchir Lamsane aux II^e et III^e siècles ap. J.-C.



Figure 6 : tronçon du grand mur.
Angle nord-est
(cliché A. Chérif).



d. À 450 mètres à l'ouest du site, s'étendent des carrières antiques de pierre calcaire et de grès. On y voit encore les traces de nombreuses saignées réalisées dans la surface des roches (fig. 7). Ces gisements ont fourni les matériaux nécessaires pour la construction des différents monuments du site et pour la taille des épitaphes.

Figure 7 : traces d'extraction (cliché A. Chérif).



Figure 8 : la conduite, vue du nord-ouest (cliché A. Chérif).

e. À proximité des carrières, se trouve un captage moderne qui reçoit les eaux à partir d'un puits antique situé à quelques dizaines de mètres vers l'ouest, mais qui est actuellement presque complètement dissimulé par une végétation touffue. Cette source est dite aujourd'hui Aïn el-Hajra. Quelques mètres plus au nord, sont encore conservées les traces d'un petit tronçon d'une conduite de direction nord-ouest – sud-est qui alimente le site ; elle est large de 70 cm avec un canal de 20 cm de largeur (fig. 8). Les eaux sont peut-être collectées dans le bassin à angles arrondis dont parlent L. Poinssot et R. Lantier et que l'on n'a pas pu identifier en l'état actuel des ruines. Dans ce même secteur, très peu de matériel archéologique à signaler : un contrepoids de pressoir taillé dans un bloc qui semble avoir été préparé pour recevoir une inscription ; une pierre d'ancrage ; un chapiteau corinthien et un fragment de fût de colonne.

2. – LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DÉCOUVERTES À HENCHIR LAMSANE

En plus des deux inscriptions qui mentionnaient les *Catapaliani* et qui seront présentées plus loin, le site a livré quatre épitaphes dont trois sont inédites.

* ÉPITAPHE DE C(AIUS) IULIUS QUINTIANUS (26 ANS)

– *Édition* : CIL VIII, 15647 = *ILTun* 1561 ; L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXLI (fig. 9)¹⁰.

– *Support* : cippe taillé dans un calcaire local. Le monument a perdu actuellement sa partie supérieure, ce qui a entraîné la disparition totale de la première ligne et partielle des deux suivantes (fig. 10).

– *Dimensions* : H. (conservée et apparente) 51 cm ; Larg. 40 cm ; Ép. 35 cm.

– *Lieu de découverte* : le cippe a été retrouvé lors de la mission du 24 juillet 2016, au milieu des ruines, probablement en état de remploi¹¹.

10. Voir aussi Y. LE BOHEC, *La troisième légion Auguste*, Paris 1989, p. 282, n. 584.

11. L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXL.

– *Lieu de conservation* : *in situ*.

– *Apparat critique* : à la ligne 6 le *Corpus* ajoute un I à la fin ; il s'agit en fait d'un trait accidentel qui a affecté verticalement les lignes 3-6.

– *Texte* : complet au moment de la découverte de la stèle par R. Bréjean (dix lignes). Capitales allongées et régulières. Signes de séparation en forme de trait ; *hederae*. Les chiffres III (ligne 4) et V (ligne 8) sont surmontés d'un trait horizontal. H.l. 4-5 cm.

[D(iis) M(anibus) s(acrum). / C(aius) Iulius Q]ui[n]t[i]anus / mil(es) leg(ionis) III / Aug(ustae) p(iae) u(indicis) / stupend(iorum) (sic) / n(umero) V / p(ius) u(ixit) a(nnis) XXVI. / H(ic) s(itus) e(st).

« Consacré aux dieux Mânes. Caius Iulius Quintianus, soldat de la Troisième Légion Auguste, Pieuse, Victorieuse, a servi pendant 5 ans, a vécu 26 ans sans reproche. Il repose ici ».

– *Datation* : règne de Septime Sévère en raison des surnoms *pia uindex* portés par la Troisième Légion Auguste¹².

15647 litt. m. 0,04; rep. Hr. Msad prope a Bordj
Messâudi inter septentrionem et orientem.

D M < S
C < IULIVS QVI
NTIANVS ♂
MIL ♂ LEG • III
5 AVG ♂ P < V <
STVPENDI sic
I O R V M
N ♂ V ♂
P ♂ V ♂ A ♂ XXVI
10 H < S < E

Descripsit Cagnat cum Sal. Reinach.

Figure 9 : l'épithaphe de C. Iulius Quintianus.
Copie du *CIL* VIII.



Figure 10 : le cippe de C. Iulius Quintianus
(cliché A. Chérif).

12. Voir Y. LE BOHEC, « Les marques sur briques et les surnoms de la III^e légion Auguste », *Epigraphica* 43, 1981, p. 134-135. Voir d'autres exemples portant les mêmes épithètes dans Y. LE BOHEC, *op. cit.* n. 10, p. 78, 175, 221, etc.

* ÉPITAPHE DE IULIUS VICTOR

– *Édition* : inédite.

– *Support* : cippe taillé dans un calcaire local, fortement endommagé dans sa partie supérieure est sur les côtés (fig. 11).

– *Dimensions* : H. 147 cm ; Larg. (socle) 60 cm ; Larg. (dé) 48 cm ; Ép. (dé) 30 cm.

– *Lieu de découverte* : à la lisière orientale du site (mission du 30 janvier 2018).

– *Lieu de conservation* : *in situ*.

– *Apparat critique* : à la ligne 2 l'espace disponible avant le V est suffisant pour restituer le I de Iulius et loger une autre lettre correspondant à l'initiale du prénom. Étant donné que les membres de cette famille portaient exclusivement les prénoms Caius ou Marcus, et vu que le M est un peu plus large, je restituerais plutôt le prénom C(aius).

– *Texte* : distribué sur six lignes. Capitales allongées et régulières. Absence de l'âge. Hl. 5,5-6,4 cm.

DMS
[.]VLIVS
VICTO[.]
[.]RATER
[.]IISIMV[.]
HSE

D(iis) M(anibus) s(acrum). / [C(aius) I]ulius / Victo[r] / [f]rater [p]iissim[us]. / H(ic) s(itus) e(st).

« Consacré aux dieux Mânes. Caius Iulius Victor, son frère très pieux (a élevé ce monument). Il repose ici ».

– *Datation* : deuxième moitié du II^e siècle – première moitié du III^e siècle ap. J.-C., d'après la nature du support, le formulaire et la dénomination du défunt.

* ÉPITAPHE DE M(ARCUS) FULVIUS VICTORICUS (16 ANS)

– *Édition* : inédite.

– *Support* : cippe taillé dans un calcaire local, incomplet en haut et à droite, des éclats au niveau du socle. Il est constitué dans son état actuel de cinq fragments jointifs (fig. 12).

– *Dimensions* : H. (conservée) 90 cm ; Larg. (socle) 50 cm ; Larg. (dé) 37 cm ; Ép. (dé) 28 cm.

– *Lieu de découverte* : à la lisière est du site (mission du 30 janvier 2018).

– *Lieu de conservation* : *in situ*.

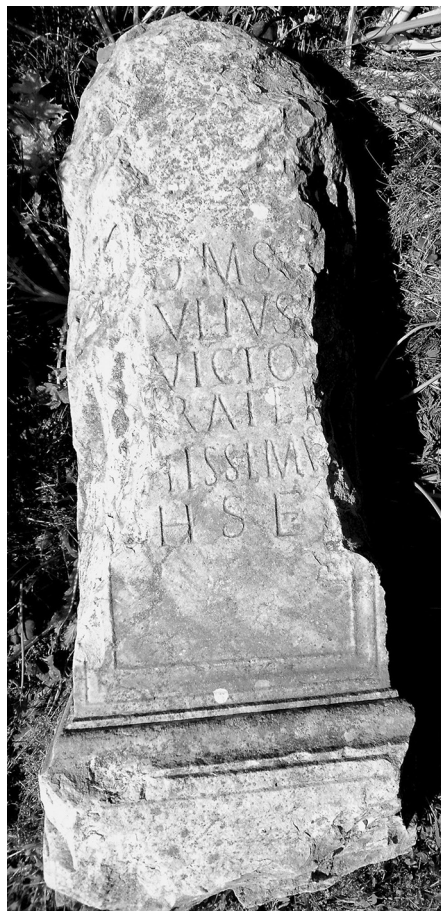


Figure 11 : le cippe de Iulius Victor
(cliché A. Chérif).

– *Apparat critique* : je restitue à la ligne 1 la formule initiale DMS.

– *Texte* : cinq lignes conservées dont les trois premières sont incomplètes à la fin. Capitales allongées et irrégulières. Points de séparation. H.l. 4-5,5 cm.

[...]
M·FVL[...]
VS·VI[...]
ORICV[...]
P·V·A XVI
HIS

[D(iis) M(anibus) s(acrum)]. /
M(arcus) Ful[ui]/us Vi[ct]/oricu[s] /
p(ius) u(ixit) a(nnis) XVI . H(ic)
i(acet) s(epultus).

« Consacré aux dieux Mânes. Marcus Fuluius Victoricus, a vécu 16 ans sans reproche. Ici la tombe ».

– *Datation* : deuxième moitié du II^e siècle – première moitié du III^e siècle ap. J.-C., d'après la nature du support, le formulaire et la dénomination du défunt.

* ÉPITAPHE DE VIBULENA SECUNDA (90 ANS)

– *Édition* : inédite.

– *Support* : cippe taillé dans un calcaire local ; éclats au niveau de la partie droite du dé. Le couronnement, la corniche et le socle ont été retaillés pour transformer le monument en contrepoids d'huilerie. Seul le côté droit du couronnement a conservé une rosace à six pétales, gravée sur la tranche du balustre (fig. 13).

– *Dimensions* : H. 129 cm ; larg. (socle) 60 cm ; Larg. (dé) 48 cm ; Ép. (dé) 37 cm.

– *Lieu de découverte* : à 450 mètres à l'ouest du site (fig. 3), non loin de la source (Aïn el-Hajra) et des carrières (mission du 26 juin 2013).

– *Lieu de conservation* : *in situ*.

– *Texte* : distribué sur sept lignes. Capitales allongées et régulières. Un cadre mouluré délimite le champ épigraphique. L'épithaphe est surmontée d'une guirlande. Hl. 4-6 cm (fig. 14). A (fin ligne 2) et N (fin ligne 5) de petit corps.



Figure 12 : le cippe de M. Fuluius Victoricus
(cliché A. Chérif).

DMS
 VIBVLENA
 SECVNDA
 MATER PIA
 VIXIT ANN
 LXXXX
 HSE

*D(iis) M(anibus) s(acrum). / Vibulena /
 Secunda / mater pia / uixit ann(is) / LXXXX. /
 H(ic) s(ita) e(st).*

« Consacré aux dieux Mânes. Vibulena
 Secunda, mère dévouée qui a vécu 90 ans.
 Elle repose ici ».

– *Datation* : deuxième moitié du
 II^e siècle – première moitié du III^e siècle ap. J.-C.,
 d'après la nature du support, le formulaire et la
 dénomination de la défunte.



Figure 13 : le cippe de Vibulena Secunda :
 vue prise le 16/03/2018 (cliché A. Chérif).



Figure 14 : détail du champ épigraphique,
 vue prise le 26/08/2013 (cliché A. Chérif).

Je terminerai cette présentation par quelques remarques d'ordre onomastique. Deux de ces défunts, Caius Iulius Quintianus et Caius Iulius Victor, sont peut-être des membres de la famille des *Catapaliani* même si ce dernier nom n'apparaît pas dans leurs épitaphes. La plupart de ces membres sont des *Caii Iulii*. Pour les deux autres défunts, rien n'indique leur appartenance à cette famille, vu l'absence de toute indication de parenté. Le gentilice *Fulvius* est relativement peu fréquent en Afrique¹³. Dans la région qui nous concerne, il est connu à Dougga¹⁴, à *Uchi Maius*¹⁵ et à *Mustis*¹⁶. Le *nomen* *Vibulenus* est par contre absent dans les cités voisines de Henchir Lamsane¹⁷. Ce nom, dont l'origine est à rechercher dans l'Italie centrale¹⁸, est attesté onze fois en Afrique, mais nettement concentré à *Thignica* avec 10 occurrences¹⁹. La seule attestation relevée hors de cette ville est donnée par une épitaphe fragmentaire conservée au musée du Bardo mais dont la provenance est inconnue²⁰. La présence de M. Fulvius Victoricus (et son frère anonyme) et de Vibulena Secunda dans ce centre domanial pourrait s'expliquer soit par le fait qu'ils aient été des proches des *Catapaliani*, soit qu'ils appartenait à des familles de travailleurs établies sur cette propriété privée²¹.

13. *CIL VIII, Index nominum*, p. 29 (49 occurrences). Sur ce gentilice, voir J.-M. LASSÈRE, *Vbique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C. – 235 p. C.)*, Paris 1977, p. 178 ; Z. BENZINA BEN ABDALLAH (avec la collaboration de A. IBBA et L. NADDARI), *Mourir à Ammaedara. Épitaphes latines païennes inédites d'Ammaedara (Haïdra) et sa région*, Ortacesus 2013, p. 99.

14. Onze *Fulvii* tous connus par des inscriptions funéraires : M. KHANOUSSI, L. MAURIN dir., *Mourir à Dougga. Recueil des inscriptions funéraires*, Bordeaux-Tunis 2002, p. 654 ; S. AOUNALLAH, V. BROQUIER-REDDÉ, M. BONIFAY, *et al.*, « L'ensemble funéraire romain de la nécropole du Nord-Ouest à Dougga », *AntAfr* 56, 2020, p. 233.

15. Trois occurrences : A. IBBA, *Uchi Maius, 2. Le iscrizioni*, Sassari 2006, p. 368-369 ; A. GAVINI, M. KHANOUSSI, A. MASTINO, « Epigrafia e archeologia a Uchi Maius tra restauro e nuove scoperte », *L'Africa romana* 19, Sassari 2012, p. 2823-2825 (= *AE* 2012, 1878).

16. Cinq occurrences : *CIL VIII*, 1578 (deux individus) ; *CIL VIII*, 1595 ; *CIL VIII*, 1601 ; K. KŁODZIŃSKI, M. ABID, « Fulvius Paternus : a new *[pr(imi)p(ilaris)] e(gregius) v(ir)* from *Mustis/Musti* (Tunisia) », *ZPE* 217, 2021, p. 296.

17. On trouve toutefois à Dougga le gentilice *Bibulenus*, probablement une autre forme de *Vibulenus*, attesté par l'inscription *CIL VIII*, 26744 (*Bibulena Prima*). Cf. H. SOLIN, O. SALOMIES, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim-Zurich-New York, 1994², p. 207 ; M. KHANOUSSI, L. MAURIN dir., *op. cit.* n. 14, p. 650.

18. Voir en dernier lieu, P. FLORIS, « Tre iscrizioni funerarie inedite da *Thignica* (Aïn Tounga) », *CaSteR* 5, 2020, p. 5.

19. H. BEN HASSEN, *Thignica (Aïn Tounga), son histoire et ses monuments*, Ortacesus 2006, p. 101 (= *AE* 2006, 1764b) et p. 102-103 (= *AE* 2006, 1767) ; A. M. CORDA, S. GANGA, A. GAVINI *et al.*, « *Thignica* 2017 : novità epigrafiche dalla Tunisia », *Epigraphica* 80, 2018 (= *AE* 2018, 1929), p. 337-338 ; P. FLORIS, *op. cit.* n. 18, p. 6-7.

20. Z. BENZINA BEN ABDALLAH, « Supplément au Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo. Inscriptions funéraires inédites de provenance inconnue », *AntAfr* 32, 1996, p. 135, n° 54 = *AE* 1996, 1786. Cette inscription devrait être attribuée soit à *Thignica*, soit à un autre site de la région.

21. On peut également supposer que ces deux individus appartenait à des familles de colons, donc des tenanciers d'une parcelle du domaine exploitée dans le cadre du régime du colonat.

3. – LES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE : LES CATAPALIANI

Deux inscriptions trouvées à Henchir Lamsane mentionnaient ce nom. À propos de la première, Ch. Tissot a donné les informations suivantes : « À l'entrée nord du second mausolée, M. le docteur de Balthazar a trouvé, sur une pierre de 50 centimètres de longueur, qui formait

15650 in lapide lato m. 0,50, litt. 0,08; rep. in ruderibus mausolei effossi Hr. Msad 3 chil. a Bordj Messâudi magis septentrionem quam orientem versus.

CATAPALIANI

Contulit Cagnat cum Sal. Reinach. Descriptam a Balthazar ed. Tissot *arch. des miss. scient.* X p. 134; Balthazar ipse *comptes-rendus de l'acad.* a. 1882 p. 292.

Figure 15 : copie du *CIL* VIII, 15650.

sans doute le linteau de la porte de la chambre sépulcrale, le nom suivant, gravé en lettres de 8 centimètres : CATAPALIANI »²² (fig. 15). Il s'agit donc d'une dalle dont les dimensions ont été corrigées par L. Poinssot et R. Lantier, elle est haute de 46,5 cm et large de 80 cm (épaisseur non précisée). Les deux auteurs ont aussi indiqué le lieu de découverte de cette inscription, retrouvée dans un gourbi à une cinquantaine de mètres du mausolée sud²³.

La deuxième inscription, plus importante, a été découverte par R. Bréjean, contrôleur civil de Tébourouk, et publiée par L. Poinssot et R. Lantier²⁴. C'est une épitaphe gravée sur l'une des assises de la face sud du mausolée sud (fig. 16)²⁵. Le texte, distribué sur quatre lignes, est gravé dans un cartouche à queue d'aronde. L'écriture est une capitale allongée régulière et profonde ; lettres hautes de 6 à 7,5 cm. Les points de séparation ont soit la forme d'une fourche à trois ou quatre dents, soit la forme d'une feuille de lierre.



Figure 16 : l'assise épigraphe du mausolée sud (cliché A. Chérif).

22. CH. TISSOT, *op. cit.* n. 5, p. 291-292.

23. L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXL. Ce type d'inscription est connu. L. Poinssot signale des textes analogues provenant de Dougga (et d'autres sites aussi), ils étaient autrefois encastrés dans des mausolées. On trouvera des exemples dans L. POINSSOT, *Les inscriptions de Thugga. Les textes publics*, Paris 1906, p. 322, n° 200.

24. L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXL-CXLI.

25. Dimensions du bloc : Long. 314 cm ; Larg. 46,5 cm ; H. 40 cm.

*C(aius) Iulius Annius Maximus Catapalianus e(gregiae) m(emoriae) u(ir) / uixit annis XXXVI m(ensibus) IIII d(iebus) XI h(oris) VII / Appaenia Saluiana eius uixit an(nis) XXIII m(ensibus) II. / H(ic) s(itus) e(st)*²⁶.

C. Iulius Annius Maximus Catapalianus est qualifié de *EMV*, ce qui indique qu'il était parmi les notables de sa cité (*Thugga*). Sa femme, Appaenia Saluiana, porte un gentilice extrêmement rare. On n'en compte qu'une seule autre occurrence à l'échelle de tout l'Empire, à *Ostia*²⁷.

Qui sont ces *Catapaliani* de Henchir Lamsane qui possédaient les terres sur lesquelles ont été construits leurs mausolées ? Non loin de ce site, dans la ville de *Thugga* et sur son territoire, plusieurs documents épigraphiques nous font connaître des membres d'une famille de notables locaux qui portaient le gentilice Iulius et qui se distinguaient par le port des surnoms *Catapala* ou *Catapalianus*²⁸. Cette particularité onomastique impliquerait, à notre avis, un rapport familial entre les deux groupes : ceux qui ont été enterrés sur leur domaine à Henchir Lamsane, étaient très probablement originaires de *Thugga*. Cinq documents de cette ville et un autre d'Aïn Zaouia²⁹, donnent les noms, complets ou lacunaires, de huit membres de cette famille (sept hommes et une femme) qu'il convient maintenant de la considérer comme l'une des *gentes* les plus distinguées de la ville, surtout durant l'époque sévérienne³⁰. Le membre le plus illustre de cette famille est le flamme perpétuel C. Iulius Martialis Catapala, qui a dédié un sanctuaire à la Liberté, récemment identifié³¹. Le *stemma* tel qu'il a été reconstitué par L. Maurin, s'étale sur cinq générations³². Voici la liste des individus attestés à Dougga :

- [Iulius ?] Rogatus
- C. Iulius Martialis Catapala
- M. Iulius Rogatianus Catapalianus
- M. Iulius Honoratus Catapalianus Aelianus
- [Iulius ? P]rivatus Catapala [M]arcianus
- M. Iulius Honoratus Rogatianus Catapala Seuerianus.

26. L. POINSSOT, R. LANTIER, *op. cit.* n. 7, p. CXL-CXLI ; *ILTun* 1562. Pour la formule finale, on peut également développer *h(ic) s(ita) e(st)* ou supposer une erreur pour *h(ic) s(iti) s(unt)*.

27. *CIL* XIV, 1522 : *D(iis) M(anibus) / Quietus Appaeni/us et Tannia Feli/citas fecerunt / filio merito lo/cum donatum a T(ito) / Iulio Primiano*. Cf. W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin 1933, p. 346

28. M. KHANOUSSI, L. MAURIN dir., *Dougga, fragments d'histoire. Choix d'inscriptions latines éditées, traduites et commentées (I^{er}-IV^e siècles)*, Bordeaux-Tunis 2000, p. 199.

29. C'est un petit site rural qui se trouve à 1,5 km au sud-ouest des thermes d'Aïn Doura, cf. M. DE VOS RAAIJMAKERS, R. ATTOUL, *Rus Africum I. Le paysage rural antique autour de Dougga et Téboursoûk : cartographie, relevés et chronologie des établissements*, Bari 2013, site n° 63, p. 53-55.

30. Je présenterai ce dossier dans une étude, en cours de préparation, consacrée à la question de la liberté du municipe de *Thugga*. Je renverrai, en attendant cette publication, à M. KHANOUSSI, L. MAURIN dir., *op. cit.* n. 28, p. 200-203.

31. A. CHÉRIF, « Note préliminaire sur un sanctuaire dédié à la Liberté récemment découvert à Dougga », *Chroniques d'Archéologie Maghrébine* 1, 2022, p. 130-135.

32. M. KHANOUSSI, L. MAURIN dir., *op. cit.* n. 28, p. 202.

- [Iulius ?] Honoratus Martialis Mamianus
- Oroconia Privata Rogatiana, petite fille de C. Iulius Martialis Catapala.

On ajoute à ce groupe C. Iulius Annius Maximus Catapalianus et peut-être aussi [C. I]ulius Victor et C. Iulius Quintianus.

Cette famille, qui marque sa présence dans la vie municipale de Dougga au temps de la création du municipe en 205 ap. J.-C., possédait sans doute des terres à la périphérie de la ville. Cette assise foncière est constituée aussi de terres agricoles acquises à quelque distance de la cité, comme le montre leur centre domanial établi à Henchir Lamsane.

Une première idée mérite d'être développée, même provisoirement, à propos de ce domaine privé ; elle se rapporte à la forme structurante de l'habitat au sein de cet établissement agricole³³. J'ai évoqué plus haut, dans la description du site, que l'espace situé entre les deux mausolées a été délimité par une enceinte construite en grand appareil, dont seulement quelques tronçons sont encore conservés au nord et à l'est. Cet espace ainsi circonscrit couvre



une superficie d'à peu près 1,5 ha. Les traces de cette clôture associées aux deux mausolées, où ont été enterrés les propriétaires du domaine, incitent à voir dans cet habitat une *uilla*, un modèle d'exploitation agricole largement diffusé à l'époque romaine. La *uilla* est généralement composée d'une partie résidentielle, destinée aux propriétaires du domaine, et de bâtiments agricoles : la *pars urbana* et la *pars rustica*³⁴.

Figure 17 : traces de structures à l'intérieur de l'enceinte (cliché A. Chérif).

33. L'expression « établissement agricole » suppose une connaissance satisfaisante des activités agricoles pratiquées dans ce domaine, ce qui n'est pas à vrai dire le cas ici même si une activité oléicole est attestée par un contrepoids et une pierre d'ancrage. Faute de mieux, ces types de dénomination doivent être utilisés avec précaution, surtout lorsque l'étude se contente des renseignements collectés en surface et ne se fonde pas sur l'apport indéniable d'une fouille. Je renvoie entre autres, sur ces problèmes de vocabulaire, à PH. LEVEAU, « Certitudes et incertitudes dans l'interprétation des structures archéologiques : une réponse à Alain Ferdière » dans F. TRÉMENT éd., *Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines*, Actes du XI^e colloque de l'Association d'étude du monde rural gallo-romain, Bordeaux 2017, p. 51-65.

34. On sait toutefois que le mot *uilla* est polysémique, elle peut désigner aussi bien la résidence que l'exploitation agricole elle-même, c'est-à-dire le domaine ; il s'agit donc d'une notion complexe.

On voit encore à l'intérieur de cette enceinte des alignements de murs et des harpes en place qui constituaient les vestiges de nombreux édifices, appartenant probablement à ces deux *partes* (fig. 17).

Les *uillae* sont souvent établies à proximité des voies de communication, et pour des familles ayant un statut social élevé, comme le propriétaire de Henchir Lamsane qui est de rang équestre, elles sont considérées comme un signe ostentatoire de richesse et de notoriété. Ce désir de représentation était également le message que véhiculaient les tombeaux monumentaux qui juxtaposaient les bâtiments de la *uilla* ; c'est sans doute le cas pour le mausolée sud des *Catapaliani*, construit tout près de la principale artère routière de la province d'Afrique, la voie Carthage-Théveste³⁵.

Vu ces problèmes d'identification et de vocabulaire, l'hypothèse de l'existence d'une *uilla* à Henchir Lamsane, bien que probable en raison des données qu'on vient de citer, reste à vérifier à travers un nettoyage systématique de la surface archéologique ou, mieux encore, en procédant à une prospection géophysique et une exploration en profondeur (fouille ou série de sondages) de l'ensemble de l'espace délimité par le mur d'enceinte pour pouvoir dégager, même partiellement, les contours et les aménagements internes. Seule une telle investigation pourrait nous fournir des éléments assurés aussi bien pour une bonne interprétation des vestiges que pour la chronologie du site.

Une deuxième question : s'agit-il pour ce centre domanial d'une propriété extraterritoriale par rapport aux cités voisines ou, au contraire, d'un domaine situé sur le territoire de l'une de ces cités, particulièrement *Mustis* ou *Thacia* ? On sait maintenant que l'extension du territoire mustitain vers l'ouest, en direction de *Thacia* et de *Sicca Veneria*, ne dépassait pas le mille 92, il n'atteignait pas par conséquent la vallée de l'oued Ellouz³⁶. En outre, les prospections menées dans cette vallée depuis 2013 ne cessent de confirmer le caractère exclusivement domanial de ce secteur, comme on le verra avec plus de détails plus loin. Il s'agit en effet

35. Les mausolées, liés ou non à des *uillae*, sont généralement l'indice de la présence de domaines privés quand ils sont à l'écart des villes et isolés dans un milieu rural loin des nécropoles urbaines. Voir par exemple sur ce rapport entre mausolée et domaine, Y. BURNAND, Domitii Aquenses. *Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence. Mausolée et Domaine*, Paris 1975, p. 195-198 ; J.-N. CASTORIO, Y. MALIGORNE éd., *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux 2016. En Afrique, sont aussi nombreux les mausolées rattachés à des propriétés privés. Je signalerai par exemple le domaine de Bir Tersas, près de Téboursouk, possédé à l'époque sévérienne par C. Passienius Septimus et plus tard, au cours de la deuxième moitié du IV^e siècle, par le sénateur Rufius Volusianus (*CIL* VIII, 25990 = *AE* 1895, 30 = *ILS* 6025). Sur ce domaine et l'inscription gravée sur le linteau du mausolée de Passienius, cf. A. CHÉRIEF, « Note préliminaire sur le transfert des domaines agricoles en Afrique romaine à la lumière de données nouvelles » dans J. BEN NASR, N. BOUKHCHIM éd., *Montagne et plaine dans le bassin méditerranéen*, Actes du quatrième colloque international, Tunis 2015, p. 134-141 (= *AE* 2015, 1817. Voir aussi *AE* 2013, 2095). Je mentionnerai aussi le mausolée des *Antistii* de *Mactaris* construit sur leurs terres qui s'étendaient au voisinage de Henchir Guennara, à 14 km environ au nord-nord-est de Makthar. Voir sur cette grande famille, A. M'CHAREK, *Aspects de l'évolution démographique et sociale à Mactaris aux II^e et III^e siècles ap. J.-C.*, Tunis 1982, p. 217.

36. A. CHÉRIEF, *op. cit.* n. 1, à paraître.

d'un bloc à vocation domaniale enclavé entre quatre territoires municipaux : *Uchi Maius*, *Uchi Minus*, *Mustis* et *Thacia*. Le territoire de cette dernière cité n'est pas encore étudié, mais des constatations préliminaires issues de récentes prospections, montrent plutôt une extension vers l'ouest et le sud-ouest. D'autre part, la borne-limite récemment découverte près de Henchir Hnich confirme que le domaine privé qui jouxtait la propriété impériale ne se trouvait sur aucun territoire communal. En outre, l'extraterritorialité des domaines privés, possédés par des sénateurs, des chevaliers ou par des notables municipaux, est documentée par de nombreuses bornes indiquant surtout des limites avec des domaines impériaux ou des tribus³⁷. Cette extraterritorialité apparaît plus nettement à travers des documents qui nous renseignent sur d'éventuels litiges entre des propriétaires privés et des cités voisines. Je citerai les deux inscriptions trouvées tout près des ruines de Garn el-Kebch, antique *Aunobari*. La première est une borne-limite opisthographe précisant la frontière entre le territoire de cette cité et un domaine privé : on lit sur une face *R(es) P(ublica) A(unobaritanorum)*, sur l'autre *CIRR*³⁸ ; la seconde fait état de la dispute entre un certain Iulius Regillus, probablement le même dont les initiales ont été gravées sur la borne, et *Aunobaritani*³⁹. On peut donc admettre que le domaine de Henchir Lamsane, possédé par un chevalier, semble avoir constitué une entité juridique autonome et extérieure à l'emprise territoriale des cités limitrophes, particulièrement par rapport à *Thacia* et à *Mustis*.

4. – L'ORGANISATION DOMANIALE DANS LA VALLÉE DE L'OUED ELLOUZ

La vallée de l'oued Ellouz est constituée d'un cours d'eau principal qui est l'oued Ellouz, alimenté par de nombreux petits ravins qui descendent du Jbel Ben Ghazouane et Jbel Jouaouda, du côté ouest (oued el-Hajel, oued Sekrouf, oued el-Fernane...) et du Jbel Joui et Ragoubat el-Barghouthia (oued Dalia, oued en-Nhal...), du côté est. Au nord, oued Ellouz prend sa source sur les hauteurs situées à 2,5 km au nord de Henchir Hnich, à Kef el-Agueb et les collines voisines, à 1 km à peu près au sud des mines de Fej el-Hdoum. L'ensemble du

37. Evidemment si le domaine n'est pas extraterritorial, c'est le nom de la cité sur laquelle il est établi qui doit apparaître sur la borne et non celui du propriétaire. On trouvera un catalogue de ces bornes dans C. CORTÉS BÁRCENA, *Epigrafía en los confines de las ciudades romanas. Los Termini Publici en Hispania, Mauretania y Numidia*, Rome 2013.

38. *AE* 2001, 2082 a-b ; M. DE VOS RAAIJMAKERS, R. ATTOUL, *op. cit.* n. 29, p. 115 (site n° 330) et 155 (site n° 550). Sur cette borne et sur la lecture *CIRR* au lieu de *CRR*, voir M. BOUSSETTA, « À propos d'un litige territorial entre la cité d'*Aunobari* et *Iulius Regillus* » dans M. R. HAMROUNI, A. EL BAHÉ éd., *Villes et archéologie urbaine au Maghreb et en Méditerranée*, Tunis 2019, p. 118-121 (= *AE* 2019, 1936).

39. *AE* 1921, 38 = *ILAfr*, 591 : ---- / [----]IDIA / [----] inter Aunobaritanos et Iulium Regillum pro/nuntiasse in ea uerba quae / infra scripta sunt. / Post quae, Marcellus proco(n)s(ul), / collocutus cum consilio, dec[re]tum ex tabella recitauit / cum, acta inter Iulium Regillum / et Aunobaritanos causa, solum / aput me Cornuti decretum clarrissimi uiri prolatum sit, nihil / ex eo mutari placet. Sur ce conflit entre *Aunobaritani* et *Iulius Regillus*, voir A. MAGIONCALDA, « La sentenza del proconsole Marcello fra gli *Aunobaritani* e *Iulius Regillus* (osservazioni su *ILAfr*, 591 = *ILBardo*, 369) », *L'Africa romana* 17, 2008, p. 2081-2098 ; M. BOUSSETTA, *op. cit.* n. 38, p. 109-128.

bassin versant s'étend sur 8 km du nord au sud ; la largeur est de l'ordre de 2,5 km au niveau de Henchir Lamsane et de 3 km à la hauteur de Henchir Hnich. La superficie totale est évaluée à 2000 hectares (fig. 18).



Figure 18 : vue panoramique de la vallée de l'oued Ellouz prise près de Kef el-Ageb (cliché A. Chérif).

L'exploration de cette vallée a permis de recueillir une documentation épigraphique et archéologique attestant, jusqu'ici, l'existence de trois propriétés agricoles. Le domaine le plus méridional est celui des *Catapaliani*. L'image qu'on pourrait provisoirement reconstituer pour cette possession n'est pas celle d'un *latifundium*, une immense propriété qui pourrait s'étendre sur plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'hectares, mais d'un domaine familial organisé probablement autour d'une *uilla*. L'état actuel des connaissances du terrain empêche toute estimation de la superficie de celui-ci, mais le fait qu'il soit entouré à des distances assez proches par d'autres entités juridiques (fig. 19)⁴⁰, supposerait plutôt une extension relativement limitée.

40. À 1,7 km au sud-ouest de Henchir Lamsane, se trouve le mausolée de M(arcus) Cornelius Rufus (*CIL* VIII, 1614 = 15651), sur la bordure de la voie Carthage-Théveste. Ce tombeau qui s'élève encore partiellement à 500-600 mètres à l'est de *Thacia*, est probablement construit dans une nécropole de la ville plutôt que sur un domaine privé. Sur les autres sites assez proches de Henchir Lamsane, voir H. GONZÁLEZ BORDAS, A. CHÉRIF, *op. cit.* n. 2, p. 1430-1435 ; A. CHÉRIF *et al.*, *op. cit.* n. 4, fig. 14.

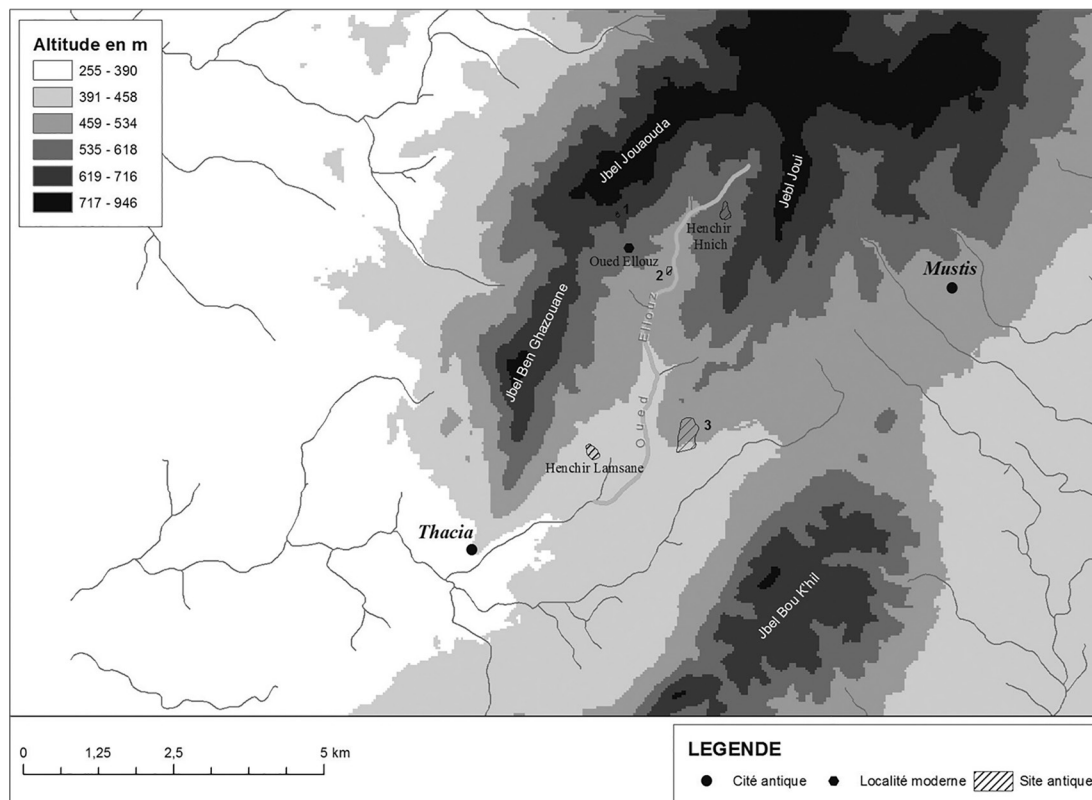


Figure 19 : carte de la vallée de l'oued Ellouz, d'après H. GONZÁLEZ BORDAS, A. CHÉRIF, *op. cit.* n. 2, p. 1431, fig. 1.

En plus du domaine de Henchir Lamsane, on compte aussi deux autres propriétés dans cette vallée révélées par des documents épigraphiques découverts récemment : un domaine impérial et un autre privé.

* Le domaine impérial de Henchir Hnich (fig. 20). On est maintenant mieux renseigné sur cette propriété impériale à la suite des travaux archéologiques menés sur ce site, particulièrement la campagne effectuée par une équipe pluridisciplinaire en 2019. Une première délimitation a été déjà envisagée pour ce domaine⁴¹ ; il pourrait s'étendre du nord au sud entre la source de l'oued Ellouz (Kef el-Agueb) et le petit ravin en contrebas de la colline de Henchir Hnich où a été trouvée une borne-limite opisthographe. Les hauteurs qui entourent ce domaine des côtés nord, est et ouest, peuvent très bien correspondre à des limites naturelles. Les résultats issus des tournées de prospection accomplies ces dernières années, permettent de proposer, avec beaucoup de vraisemblance, les limites suivantes :

41. A. CHÉRIF *et al.*, *op. cit.* n. 4, p. 478-479.

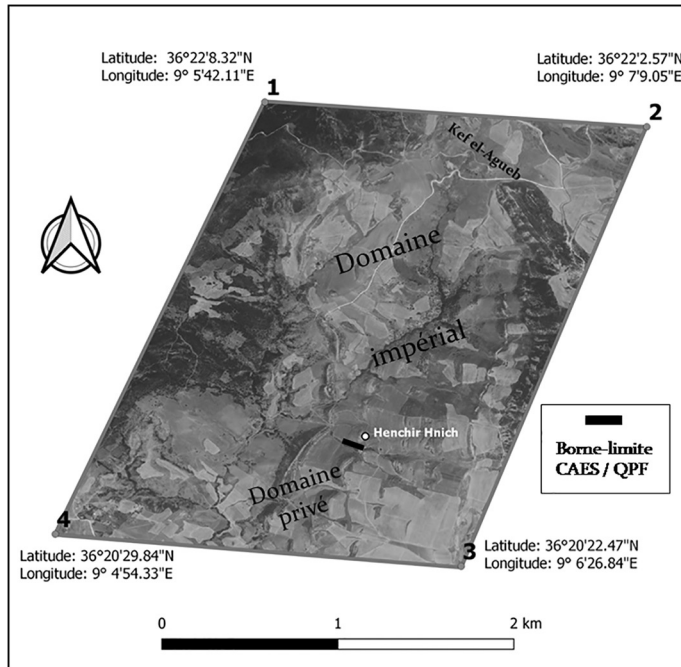


Figure 20 : emplacement de la borne-limite dans la partie septentrionale de la vallée de l'oued Ellouz. (A. Chérif et R. Smari).

une superficie approximative de 400 ha. L'espace compris entre la borne et Kef el-Ageb ne contient qu'un seul site archéologique, celui de Henchir Hnich ; aucun autre gisement n'a été à ce jour repéré.

* Le domaine privé de QPF (fig. 20). Ces initiales ont été gravées sur la face de la borne-limite orientée vers le sud ; elles renvoient à un propriétaire privé qui détient un bien-fonds contigu au domaine impérial. Les terres qui dépendaient de ce domaine s'étendaient en gros entre le cours d'eau qui borde le site de Henchir Hnich du côté sud et Henchir Lamsane⁴⁴. L'état actuel de nos connaissances n'autorise aucune estimation de la superficie de cette propriété, dont le centre de gestion pourrait correspondre au site archéologique anonyme situé à 1,2 km environ à vol d'oiseau au sud-ouest de Henchir Hnich (fig. 19)⁴⁵.

– Jbel Jouaouda marquait la limite entre *Uchi Minus*, située à l'ouest, et le domaine de Henchir Hnich.

– Kef el-Ageb et les collines voisines séparaient le territoire d'*Uchi Maius*, qui s'étendait vers le nord, des terres rattachées au domaine.

– Jbel Joui constituait la frontière orientale du domaine impérial⁴².

– La limite méridionale est matérialisée par une borne-limite découverte en 2019, elle porte sur la face qui regarde vers le nord les lettres CAES, ce qui confirme les données livrées par la première copie de la *lex Hadriana de agris rudibus*⁴³.

Cet essai de délimitation attribue à ce domaine impérial

42. De l'autre côté de cette petite montagne, vers l'est, se trouve le site de Ghandoussi qui peut constituer soit le centre d'une autre propriété domaniale, soit un site satellite du territoire mustitain.

43. A. CHÉRIF *et al.*, *op. cit.* n. 4, p. 477-478, fig. 12-13.

44. Sur les différentes hypothèses d'identification de ce propriétaire, voir A. CHÉRIF *et al.*, *op. cit.* n. 4, p. 479-481.

45. Une description du site dans H. GONZÁLEZ BORDAS, A. CHÉRIF, *op. cit.* n. 2, p. 1432-1434 (site n° 2).

CONCLUSION

Les prospections entreprises dans la région qui s'étend entre *Mustis* et *Thacia*, parcourue par la voie la plus importante de l'Afrique romaine – la *uia a Karthagine Theuestem* –, ont apporté ces dernières années une contribution non négligeable à la connaissance de l'occupation du sol et du statut juridique des terres. Nous avons pu en effet identifier, grâce à une documentation épigraphique nouvelle, un secteur domanial correspondant à la vallée de l'oued Ellouz. L'avancement des recherches après 2017 et surtout avec les résultats des travaux archéologiques accomplis en 2019 sur le site de Henchir Hnich, ont permis de reconstituer l'organisation interne de cette enclave. En l'état actuel de nos connaissances, trois propriétés foncières s'étendaient dans cette vallée : le domaine impérial de Henchir Hnich et les deux domaines privés de QPF et des *Catapaliani*. Nos prochaines recherches pourront identifier d'autres domaines, surtout que nous ignorons encore le statut de trois autres sites archéologiques de cette vallée.

Pour ce qui est du centre domanial des *Catapaliani* établi à Henchir Lamsane, deux principales observations ressortent de notre enquête. La première concerne le type d'habitat. J'ai cru reconnaître dans les ruines qui s'étalent au nord du mausolée sud une *uilla* où devaient résider les propriétaires et où se trouvaient les bâtiments annexes. Il est cependant nécessaire de procéder à une vérification de cette hypothèse à travers la programmation d'une fouille qui, elle seule, peut nous fournir des données assurées pour contrôler et affiner les constatations faites en surface. La deuxième observation intéresse le rapport que nous avons établi entre les *Catapaliani* de Henchir Lamsane et ceux de *Thugga*. L'onomastique est à cet égard très instructive car elle permet de retrouver ici et là les mêmes éléments de la dénomination, notamment les noms Caius Iulius et le *cognomen* Catapalianus.

Nos investigations futures devraient s'intéresser à des questions restées pour le moment sans réponses : la chronologie de l'occupation de Henchir Lamsane⁴⁶ et la superficie du domaine. Une enquête plus approfondie⁴⁷ permettra peut-être aussi de vérifier une possible extension de celui-ci au-delà de la vallée de l'oued Ellouz. Parallèlement à l'enquête encore en cours sur le domaine impérial de Henchir Hnich, une attention particulière doit être portée à deux secteurs : d'une part le secteur situé entre la vallée et Jbel Bou K'hil, d'autre part celui qui s'étend en direction de *Thacia*.

46. Comme on le sait, cette chronologie s'appuie particulièrement sur la céramique. L'état de la surface ne permet aucun ramassage systématique, d'où la nécessité d'un nettoyage préalable.

47. On a signalé plus haut, dans l'introduction, le projet de recherche qui sera prochainement consacré à Henchir Lamsane.

SOMMAIRE

ARTICLES :

Abuzer KIZIL, Julie BERNINI, Pierre FRÖHLICH, Laurent CAPDETREY, <i>Inscriptions inédites d'Eurómos, I : dédicaces et inscriptions honorifique de l'agora</i>	3
Milagros NAVARRO CABALLERO, José Ángel ASENSIO ESTEBAN, Lara ÍÑIGUEZ BERROZPE, Jorge ANGÁS PAJAS, Paula URIBE AGUDO, Irene MAÑAS ROMERO, María Ángeles MAGALLÓN BOTAYA, Enrique ARIÑO GIL, <i>Una nueva ciudad romana en El Forau de la Tuta, Artieda, Zaragoza: estudio epigráfico y búsqueda toponímica</i>	45
Karine KARILA-COHEN, <i>Usage quantifié du LGPN et méthode prosopographique : l'exemple des Bousélides à Athènes au IV^e av. J.-C.</i>	91
Selene PSOMA, <i>The Spartan Krypteia Revisited</i>	125
Ali CHÉRIEF, <i>Un domaine des Catapaliani de Thvgga, Henchir Lamsane, dans la vallée de l'oued Ellouz (région du Krib, Tunisie)</i>	155
Nikoletta KANAVOU, <i>On the Nomenclature of the Greek Romantic Novels: Names of Main Heroes and Heroines</i>	177
Federico SANTANGELO, <i>Falso queritur... L'accesso alla conoscenza nel Bellum Iugurthinum di Sallustio</i>	197
Tiziano PRESUTTI, <i>Quelques remarques sur la poésie de Pindare chez Marguerite Yourcenar</i> ...	211

LECTURES CRITIQUES

Olivier ALFONSI, <i>Alalia/Aleria, une colonie etrusco-italique outre-mer ? État de l'art, bilan historiographique et nouvelles données</i>	227
Pierre AUPERT, Sabine FOURRIER, <i>En l'attente d'une véritable publication du palais d'Amathonte</i>	251
Comptes rendus	271
Notes de lectures	379
Liste des ouvrages reçus	383